

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 26 février 2015**

**DCM N° 15-02-26-1**

**Objet : Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité.**

**Rapporteur: M. KOENIG**

Par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de révision du Règlement Local de Publicité.

Une première phase a consisté à examiner la situation de la Ville de Metz en la matière, à tenir des réunions de concertation avec les services de l'Etat, les personnes publiques associées, les professionnels de l'affichage, les associations de protection de l'environnement et à entendre les administrés lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 5 février 2015.

Cette phase a permis la confection d'un document de présentation qui relate les éléments substantiels d'information et d'analyse de la situation communale actuelle et les perspectives qui s'offrent à la Ville.

Il convient aujourd'hui de proposer au Conseil Municipal un débat sur les orientations générales de la révision de ce règlement, étape réglementaire prescrite par l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme et qui se tient dans les deux mois précédent l'arrêt du projet de règlement.

Ce débat permet la poursuite du processus de révision en donnant aux élus la possibilité d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain Règlement Local de Publicité.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Les Commissions compétentes entendues,**

**VU le Code de l'Urbanisme,**

**VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**PREND ACTE :**

- **DE** la tenue du Débat sur les Orientations de la révision du Règlement Local de Publicité, conformément à l'article L.123.9 du Code de l'Urbanisme.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Sébastien KOENIG

Service à l'origine de la DCM : Pôle Juridique et Moyens Généraux  
Commissions : Commission de Proximité et Cadre de Vie  
Référence nomenclature «ACTES» : 2.1 Documents d urbanisme

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43    Absents : 12                      Dont excusés : 12

**Décision : SANS VOTE**